

## Cléder

# CCBK : montants de la dotation de solidarité validés, les élus divisés

Un conseil communautaire s'est tenu à Kerhall jeudi sous la présidence de Jacques Le Guen. Toutes les questions ont été votées à l'unanimité y compris les montants de dotation de solidarité pour les années 2002, 2003 et 2004 sur lesquels la commune de Cléder, sous l'ancienne municipalité, n'était pas d'accord. Une vingtaine de personnes étaient dans le public. On n'a jamais vu autant de monde à un conseil communautaire.

Les dotations de solidarité votées précédemment au titre des exercices 2002, 2003 et 2004 l'ont été sans que la majorité qualifiée soit obtenue. Ces sommes contestées ont été malgré tout versées aux communes. Cléder, par son ancien maire Jean-Luc Uguen, a toujours estimé que la commune devait toucher bien davantage et que l'enveloppe supplémentaire réclamée atteindrait les 100 000 € pour ces trois années.

Suite à l'arrêt de la cour d'Appel de Nantes qui estime que ces montants doivent être votés par l'as-

semblée communautaire, le président Jacques Le Guen a demandé que les conseillers valident les montants versés aux communes pour les trois exercices précités et a obtenu l'unanimité.

Patrick Méar, conseiller municipal et adjoint à Cléder a déclaré que « les décisions des tribunaux n'ont pas donné raison sur les sommes avancées par l'ancienne municipalité... Nous voulons adhérer à la Communauté des communes et participer au fonctionnement et travailler dans de meilleures conditions ». François André, maire de Tréfléz, a poursuivi en disant que « Tréfléz ne s'occupera pas de l'affaire de Cléder, même si avant nous nous rangions du côté de Cléder. Que les conseillers communautaires soient fixés sur la position de Tréfléz ».

### L'opposition se positionne

Dans cette affaire de dotation de solidarité, Jacques Le Guen conclut en disant « nous avons tourné une

page. Il nous faut travailler en amont et nous serons attentifs à la gestion des fonds publics ».

L'opposition municipale de Cléder présente au conseil communautaire, a fait parvenir le communiqué suivant : « Ainsi la situation est désormais très claire et les masques tombent : la majorité politique existant désormais à Cléder permet au président de la CCBK de faire valider a posteriori ce qui avait été par deux fois condamné par la juridiction administrative. Dès lors, l'abandon du mécanisme d'indexation voté à l'unanimité en 1999 par le conseil communautaire et les conseils municipaux des six communes membres de la CCBK se traduit, pour les seules années 2002, 2003 et 2004, par une perte de 100 000 € pour la commune de Cléder ». Le groupe d'opposition poursuit : « L'annonce du retrait des autres recours intentés, sur les mêmes bases, par la précédente municipalité pour les années 2005 à 2008 revient à aban-

donner 400 000 € à la CCBK, auxquels il conviendra d'ajouter les pertes à venir jusqu'en 2014 de l'ordre de 800 000 €. Lors de la séance d'installation du conseil municipal, M. Daniélou s'était pourtant engagé à laisser la justice suivre son cours... ». Et sur l'augmentation des impôts locaux : « on comprend mieux son empressement à augmenter de 25 % les impôts des Clédérois, car le produit attendu de 200 000 € par an comblera à peine le manque à gagner par cet abandon en rase campagne ».

Et de conclure : « la prochaine étape à venir de transfert de nouvelles compétences à la CCBK marquera davantage la perte d'autonomie de Cléder. L'opposition clédéroise poursuivra pour sa part son engagement à défendre les intérêts propres de la commune en dehors de toute soumission politique ».